

L'Identité européenne de sécurité et de défense et la région méditerranéenne du point de vue géopolitique

Mémoire de géopolitique

du Commandant Esapekka VEHKAOJA

dans le cadre de l'étude dirigée « Géopolitique du Maghreb »

Directrice : Professeur Nicole GRIMAUD
de la Centre d'Etudes et de
Recherches internationales
(CERI)

Avril 2001

L'IDENTITE EUROPEENNE DE SECURITE ET DE DEFENSE
ET LA REGION MEDITERRANEENNE
DU POINT DE VUE GEOPOLITIQUE

1. Titre : L'Identité européenne de sécurité et de défense et la région méditerranéenne du point de vue géopolitique.

2. CDT (terre) Esapekka VEHKAOJA de la Finlande.

3. Date de rédaction : 1^{er} avril 2001.

4. Division D.

5. Nature du travail : Mémoire de géopolitique.

6. Synthèse du document : Dans sa transformation d'après guerre froide, l'OTAN a conçu le concept de l'Identité européenne de sécurité et de défense. Parallèlement, nous avons souligné la montée en puissance de la politique européenne de sécurité et de défense au sein de l'Union européenne. Ce mémoire examine ces deux concepts et leur rapport avec la région méditerranéenne, dont la situation géopolitique est primordiale. Il vise à souligner comment la mise en œuvre de ces politiques de coopération sécuritaire peut améliorer les relations internationales entre les pays européens et les pays méditerranéens. Le point de vue choisi est celui de la géopolitique qui n'a pas perdu sa pertinence malgré toutes les évolutions quotidiennes.

7. Mots clés : OTAN, Identité européenne de sécurité et de défense (IESD), Union européenne (UE), Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), géopolitique, Méditerranée.

L'IDENTITE EUROPEENNE DE SECURITE ET DE DEFENSE
ET LA REGION MEDITERRANEENNE
DU POINT DE VUE GEOPOLITIQUE

Sommaire

Partie I :

Point de vue géopolitique dans le domaine de la sécurité internationale

Géopolitique classique

Géopolitique nouvelle

Partie II :

Identité européenne de sécurité et de défense (IESD)

L'évolution de l'IESD

L'outil de l'IESD – Combined Joint Task Forces

L'IESD dans l'Union européenne – Politique européenne
de sécurité et de défense (PESD)

Géopolitique et IESD

Partie III :

Région méditerranéenne

Caractéristiques de la région

Sécurité en Méditerranée

Dialogue méditerranéen de l'OTAN

Forces européennes dans la Méditerranée

L'IDENTITE EUROPEENNE DE SECURITE ET DE DEFENSE
ET LA REGION MEDITERRANEENNE
DU POINT DE VUE GEOPOLITIQUE

Table des matières

Introduction	5
Partie I : Point de vue géopolitique dans le domaine de la sécurité internationale	6
1.1 Géopolitique classique	6
1.11 Ecole anglo-saxonne de la géopolitique	8
1.12 Géopoliticiens allemands	9
1.2 Géopolitique nouvelle	10
Partie II : Identité européenne de sécurité et de défense (IESD)	13
2.1 L'évolution de l'IESD	13
2.2 L'outil de l'IESD – Combined Joint Task Forces	16
2.3 L'IESD dans l'Union européenne - Politique européenne de sécurité et de défense (PESD)	19
2.4 Géopolitique et IESD	23
Partie III : Région méditerranéenne	25
3.1 Caractéristiques de la région	25
3.2 Sécurité en Méditerranée	26
3.3 Dialogue méditerranéen de l'OTAN	29
3.4 Forces européennes dans la Méditerranée	33
3.41 Forces existantes	33
3.42 Forces en perspective dans le cadre de la PESD	34
Conclusion	36
Bibliographie	38

Introduction

Les bouleversements géostratégiques à la fin des années quatre-vingt – début des années quatre-vingt-dix ont affecté profondément le continent européen et également le bassin méditerranéen : la chute du mur de Berlin en novembre 1989 et la réunification allemande, l'effondrement de l'Union soviétique et la dissolution officielle du Pacte de Varsovie le 1^{er} juillet 1991. Les questions de sécurité et de défense dans le cadre national et collectif ont évolué vers une idée globale de maintien de la paix au détriment de la guerre massive et blindée, voire nucléaire, en Europe centrale. Aujourd'hui le monde occidental doit faire face aux nouveaux défis politico-militaires sans la menace militaire soviétique qui était jusqu'alors la force unificatrice majeure.

La dimension militaire de la sécurité européenne a changé de l'antagonisme à la coopération. En même temps, le rôle des soldats a évolué d'un appelé défendant sa patrie à un soldat professionnel de maintien de la paix et collaborateur humanitaire. Par la suite, l'accent ne sera pas de prévenir la guerre en s'y préparant mais de faire les efforts collectifs pour conserver la paix et, de cette façon, empêcher la guerre.

Pour répondre à cette nouvelle situation, l'Alliance atlantique a conçu un principe. Ce principe est le concept de l'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD). En effet c'est quelque chose de primordial pour la légitimité de l'OTAN, qui a perdu l'ennemi ancien et en même temps sa raison d'être numéro un. L'Identité européenne de sécurité et de défense est la réponse de niveau politique et stratégique. Pour concrétiser cette volonté, l'Alliance a élaboré, au niveau militaire et opérationnel, le concept de forces interarmées combinées - Combined Joint Task Forces (CJTF).

Le développement de l'IESD est fortement lié à l'Union européenne, plus

Par sa proximité géographique et par la multitude des crises potentielles, la région méditerranéenne devient un intérêt européen majeur, notamment dans le cadre de sécurité au sens large et dans son approche globale.

Le point de vue choisi pour la présente étude est géopolitique. Même si les facteurs plus traditionnels de la géopolitique et les déterminants de la puissance ont évolué, voire ont été bouleversés, il reste toujours captivant d'examiner un sujet sous cet angle. Donc, la géopolitique sera étudiée plus en détail dans la première partie de cette mémoire. Nous allons analyser, dans un deuxième temps, l'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD) au sein de l'OTAN, et la montée en puissance de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) dans le cadre de l'Union européenne. Dans une troisième partie, nous examinerons la sécurité dans la région méditerranéenne et l'interaction de cette région avec les concepts de l'IESD et de la PESD.

Afin d'éviter l'élargissement considérable de ce mémoire, le conflit israélo-palestinien, entre autres, ne sera pas traité dans cette étude, même si les résultats du processus de la paix sont primordiaux pour la région méditerranéenne. Il faut aussi noter que ce conflit est plutôt géré par les Américains que par les Européens.

Partie I : Point de vue géopolitique dans le domaine de la sécurité internationale

2.1 Géopolitique classique

Une définition générale et classique de la géopolitique est : « la géopolitique est

terrain, des ressources naturelles, de circulation et de démographie sur la position d'un Etat dans la collectivité internationale.³

L'unité de recherche géopolitique a été, dès le début, l'Etat. Cette base s'étend plus tard jusqu'à couvrir les affaires internes et externes, puis les groupements d'Etats et les organisations régionales. Les alliances militaires et économiques sont des unités de recherche géopolitiques. Pourtant, l'Etat a conservé sa position centrale comme l'objet de recherche de la discipline.⁴

Le terme « la géopolitique » était forgé par le Suédois Rudolf Kjellén (1864-1922) en 1899. Pour lui, l'Etat est un organisme géographique qui fonctionne indépendamment, hors la volonté des citoyens. En plus l'Etat est dans une condition permanente de compétition avec les autres Etats.⁵ On peut voir alors dès le début la nature de conflictualité de la géopolitique. Kjellén donne une définition de la géopolitique en 1916 : « la science de l'Etat en tant qu'organisme géographique, tel qu'il se manifeste dans l'espace. »⁶

L'influence de la géographie sur la géopolitique classique est essentielle. La caractéristique géopolitique la plus importante d'un Etat est sa situation par rapport à la mer. Quelques caractères d'une puissance maritime sont : une mobilité avancée, des connections et des bases stratégiques répandues. Un système hiérarchique avec une accentuation portée sur le contrôle du territoire et sur la profondeur stratégique sont les caractères d'une puissance terrestre.⁷ On peut observer une telle situation entre les Etats-Unis (puissance maritime) et la Russie (puissance terrestre).

Pour les Etats terrestres l'accès à la mer est une question vitale. Pour les pays riverains c'est également important d'étendre leur zone nationale à la mer puisqu'elle permet les arrangements appropriés de la défense et de l'exploitation de ses ressources

aux puissances terrestres. Cet avantage est en même temps économique, politique et stratégique.⁸

2.11 Ecole anglo-saxonne de la géopolitique

L'amiral américain Alfred Mahan (1840-1914) ouvrait le premier grand débat géopolitique concernant le rôle de la mer dans la suprématie des pays anglo-saxons. Dans son ouvrage *The Influence of Sea Power upon History, 1660-1783*, en 1890 il constatait que les routes commerciales maritimes et une puissante force navale pour les protéger, sont des facteurs géopolitiques primordiaux pour les Etats.⁹ En effet, Mahan prédit la suprématie mondiale des Etats-Unis grâce à la maîtrise stratégique de la mer¹⁰.

Quand la réflexion de Mahan concerne fondamentalement les puissances maritimes, celle de Halford Mackinder (1861-1947) se concentre plutôt sur les rapports entre terre et mer. Mackinder publiait sa thèse dans l'article « *The Geographical Pivot of History* » en 1904. Les conditions nouvelles des transports terrestres lui paraissent donner aux puissances terrestres des nouveaux avantages. Il reconnaît la liberté qu'offrait la mer mais aussi les délais de transport qu'elle impose. Au contraire celui qui manœuvre sur les lignes intérieures continentales a, grâce au chemin de fer, l'avantage de la rapidité. L'Etat qui contrôle le pivot de « l'île-monde », peut obtenir l'hégémonie mondiale.¹¹

En 1919, Mackinder parle de Heartland au lieu de pivot et publie sa maxime célèbre :

« Qui gouverne l'Europe de l'Est domine le Heartland ;
 Qui gouverne le Heartland domine l'île-monde ;
 Qui gouverne l'île-monde domine le monde. »¹²

Mackinder. Le Rimland ou l'anneau maritime était la ceinture terrestre qui entourait le Heartland. Selon Spykman, géopolitiquement la partie décisive du monde était justement le Rimland. La théorie de l'endiguement, containment, adopté par les Etats-Unis après la Seconde guerre mondiale rassemble les idées de Spykman.¹³ Outre Spykman, les pensées de Mackinder ont influencé fortement la politique extérieure des Etats-Unis et de ses rivaux, sur les conceptions globales des sphères d'influence des grandes puissances¹⁴.

2.12 Géopoliticiens allemands

Friedrich Ratzel (1844-1904) créait la géographie politique et humaine. La discipline de la géographie doit, pour lui, séparer les influences que l'environnement exerce sur les groupes humains. Alors il devient nécessaire de distinguer une géographie physique (l'étude des milieux), et une géographie humaine (les influences que les milieux exercent sur les groupes humains). Pour lui, les sociétés humaines ne sont pas faites d'éléments immobiles et la guerre est donc la traduction du besoin de mouvement et d'expansion des peuples.¹⁵

En publiant ses sept lois universelles, Ratzel poursuit sa logique expansionniste:

1. La croissance spatiale des Etats va de pair avec le développement de leur culture.
2. L'étendue des Etats s'accroît parallèlement au renforcement de diverses autres manifestations de leur développement, comme la puissance économique et commerciale ou l'idéologie.
3. Les Etats s'étendent en incorporant ou en assimilant les entités politiques de plus petite importance.

territoire : littoral, bassins fluviaux, plaines, et plus généralement territoires les plus richement dotés.

6. L'Etat se trouve naturellement porté à s'étendre par la présence à sa périphérie d'une civilisation inférieure à la sienne.
7. La tendance générale à l'assimilation ou à l'absorption des nations les plus faibles invite à multiplier les appropriations de territoires dans un mouvement en quelque sorte auto-alimenté.¹⁶

Le père fondateur de l'école allemande de la géopolitique est Karl Haushofer (1869-1946). Selon lui, la politique allemande doit se concentrer pour constituer, autour de la Grande Allemagne, une zone d'influence et de solidarité en Europe centrale et orientale. Il empruntait à Ratzel le concept de Lebensraum avec une vision sur la nécessité d'élargir pour accommoder les pressions démographiques. Ce déterminisme a accordé une légitimité stratégique à la politique expansionniste de l'Allemagne au début du siècle dernier. Pourtant, il ne faut pas confondre cette géopolitique allemande avec le nazisme, qui, lui, arrive plus tard.¹⁷

2.2 Géopolitique nouvelle

La notion de la géopolitique a changé dans les années 1980 et notamment après l'effondrement de l'Union soviétique en 1991. La centralité d'Etat traditionnel reste, mais avec les changements contemporains, en particulier avec la montée en puissance des facteurs économiques mondiaux et l'interdépendance étatique, le concept de la géopolitique a évolué. Le contrôle militaire d'une région n'est plus toujours nécessaire, parce qu'il est devenu possible d'atteindre les mêmes résultats avec les moyens d'influence économique.¹⁸ Les activités des firmes et des collectivités multinationales sont de moins en moins liés aux frontières nationales et au contrôle étatique. Le

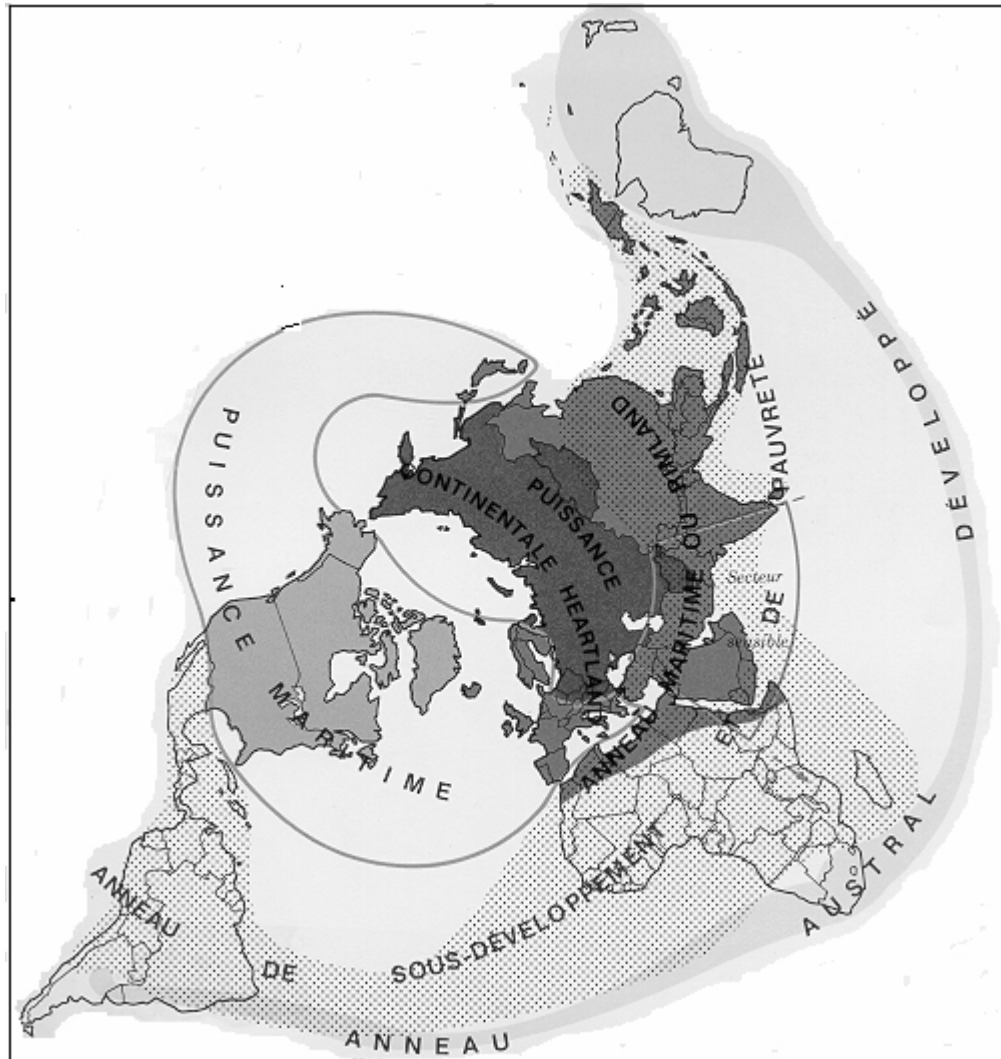
L'évolution technologique a également changé la signification de l'environnement géographique et géopolitique dans les interactions entre Etats. Les obstacles géographiques ne peuvent plus autant limiter les relations internationales qu'avant. En même temps, le progrès des alternatives synthétiques ont partiellement rendu la distribution régionale des richesses naturelles moins significative. L'environnement géopolitique contemporain se caractérise par un dynamisme, qui lui manquait auparavant.²⁰ Par ailleurs, on peut constater que les déterminants géographiques traditionnels de la puissance - tels que le territoire, la situation, les ressources naturelles et la population - sont envoyés au second plan en faveur des autres déterminants de la puissance - tels que l'arme nucléaire, la technologie et le commerce international²¹. Les quatre domaines clés d'une puissance globale sont : militaire, économique, technologique et culturel²².

La géoéconomie, introduit par Edward Luttwak, a dans une certaine mesure, remplacé la géopolitique traditionnelle²³. L'émancipation du commerce international et l'augmentation de l'interdépendance des Etats accéléra la formation des alliances commerciales. A court terme, les facteurs géoéconomiques seront dans une position dominante dans le système international. En revanche, à long terme, la géopolitique remportera avec les facteurs étatiques comme la puissance militaire, la situation géographique et la capacité économique. Dans ce sens, il faut voir la géoéconomie comme un facteur complémentaire et non opposé de la géopolitique.²⁴

Les perceptions contemporaines de la géopolitique sont souvent contradictoires. Par exemple Paul Claval écrit : « Il faut autre chose qu'une réflexion sur la géographie physique des territoires nationaux et sur les étapes de leur formation pour éclairer les problèmes du monde actuel. »²⁵ Au contraire, Brzezinski a noté que « les Etats-nations continuent à définir leurs objectifs de politique extérieure en fonction de leur situation

géographique et la taille d'un pays reste un critère essentiel de statut et de puissance ». ²⁶
 Bien évidemment, il faut mieux éviter de généraliser la géopolitique aujourd'hui, en traitant chaque situation et aspect individuellement.

En conclusion de cette partie, il semble intéressant d'examiner la carte suivant :



trouve sur la ligne de rupture de la puissance maritime (les Etats-Unis) et l'anneau maritime ou Rimland (l'Europe).

Partie II : Identité européenne de sécurité et de défense (IESD)

3.1 L'évolution de l'IESD

La fin de la guerre froide et l'effondrement de l'Union soviétique ont jeté les bases de la naissance de l'identité européenne de sécurité et de défense. La disparition de la confrontation entre l'OTAN et le Pacte de Varsovie a contraint l'OTAN à justifier sa raison d'être. Les nouvelles menaces et risques étaient pris en compte dans le Concept stratégique de 1991²⁷ et dans une forme encore améliorée dans le Concept stratégique de 1999²⁸.

A l'issue du sommet de Bruxelles en janvier 1994, la déclaration suivante était donnée : « We give our full support to the development of a European Security and Defence Identity which, as called for in the Maastricht Treaty, in the longer term perspective of a common defence policy within the European Union, might in time lead to a common defence compatible with that of the Atlantic Alliance. »²⁹ En effet, on peut voir cette construction d'une identité européenne de sécurité et de défense initialisée par l'OTAN comme une étape du projet de l'Union européenne dans l'élaboration de la politique européenne de sécurité et de défense.

Du point de vue européen, ce besoin d'une telle identité était né dans le cadre de l'Union européenne occidentale pendant et après la Guerre du Golfe. Le manque d'une

Le terme « Identité européenne de sécurité et de défense » était officiellement adopté en juin 1996 dans la réunion ministérielle de l'OTAN à Berlin³¹, même si la notion de l'IESD était déjà apparue dans les sommets de Rome en novembre 1991 et de Bruxelles en janvier 1994³². Le sommet de Berlin était l'apogée d'une réconciliation entre l'Alliance, l'Europe et la France : la réforme de l'OTAN devait permettre, d'abord, la construction d'une défense européenne au sein de l'Alliance, et ensuite, d'élaborer un partenariat stratégique entre les Etats-Unis et l'Europe.³³

Le concept de l'IESD implique plusieurs organisations, notions, et ensembles ; l'Union européenne, l'Union européenne occidentale, le pilier européen de l'OTAN, la politique européenne de sécurité et de défense, et la coopération entre l'UE/l'UEO et l'OTAN.³⁴ L'avenir de l'IESD est fortement connecté avec l'évolution des relations politiques et militaires transatlantiques ainsi qu'avec le développement de la PESD.

Comme un phénomène, l'IESD se trouve au centre du changement partiel du rôle (c'est plutôt une organisation de défense collective ou de gestion des crises) et des missions (plus de missions de type maintien ou renforcement de la paix) de l'OTAN. Une fonction primordiale de l'IESD est le renforcement de la coopération UE-OTAN qui se manifeste notamment avec l'utilisation des moyens de l'OTAN dans les opérations de type Petersberg dirigées par l'Union.³⁵ A l'arrière-plan du perfectionnement de l'IESD se trouve une vision de l'Europe seule responsable pour sa propre sécurité, et une diminution progressive du rôle des Etats-Unis.³⁶

Les idées fondamentales de l'IESD sont les suivantes, mais il faut noter ici que le terme de l'UEO correspond aujourd'hui à l'UE :

1. L'engagement politique des pays membres européens à une participation plus efficace dans les activités de l'Alliance et dans la coopération de l'OTAN et l'UEO

2. L'IESD est développé dans le cadre de l'OTAN.
3. La coopération institutionnelle entre les deux organisations est accrue.
4. La disponibilité des ressources de l'OTAN est examinée individuellement pour soutenir une opération de l'UEO comme un composant du concept de CJTF. Le contrôle politique et le commandement stratégique des forces sera assuré par l'UEO.
5. Les méthodes et les procédures concernant les ressources de l'OTAN (comment détacher, restituer et contrôler leur emploi).
6. La consultation proche entre l'OTAN et l'UEO dans les domaines de la planification et de la direction dans les opérations sous le leadership de l'UEO qui utilisent les ressources de l'OTAN.
7. L'engagement total dans la prise de décision ouverte (transparency) entre les deux organisations dans le domaine de gestion des crises.
8. Les exigences et les besoins des opérations de l'UEO doivent être pris en compte dans la planification de l'OTAN.
9. La structure de commandement de l'OTAN doit être capable de fournir à l'UEO des modules d'états-majors pour préparer, soutenir, commander et réaliser les opérations de l'UEO.
10. La planification et les exercices des opérations fictives de l'UEO doivent être organisé à l'OTAN sur proposition de l'UEO en coopération avec l'UEO.³⁷

En effet, les ressources militaires qui appartiennent à l'OTAN elle-même sont assez limitées. Les ressources en question sont : un système de défense aérienne,

Donc précisément, les ressources dont les Européens ont besoin mais qu'ils ne possèdent pas, n'existent pas non plus au sein de l'OTAN.³⁸

C'est pourquoi le terme « ressources de l'OTAN » implique en outre des composantes de capacité militaire américaine, et tout spécialement les capacités stratégiques de renseignement, de transmissions et de projection. Ce sont exactement ces composants que les Etats-Unis ont acceptés, à Berlin en 1996, de mettre en place au profit des opérations de l'IESD. Une source des problèmes potentiels est donc l'engagement simultané de ces ressources hors Europe dans une autre zone d'intérêt américaine.³⁹

3.2 L'outil de l'IESD – Combined Joint Task Forces

L'identité européenne de sécurité et de défense étant un concept et un phénomène politique, sans une forme réellement concrète, l'OTAN a développé, à partir du juin 1991, un autre concept plus pragmatique, celui de Combined Joint Task Force (CJTF) ou de forces interarmées combinées. Il s'agit d'une force interarmées, multinationale et projetable, rassemblée autour de modules de commandement et d'unités, adaptés à chaque opération⁴⁰. La définition officielle de CJTF est : « A Combined Joint Task Force (CJTF) is a multinational, multiservice deployable task force generated and tailored primarily, but not exclusively, for military operations not involving the defense of Alliance territory, such as humanitarian relief and peacekeeping. »⁴¹ Donc, les missions prévues pour les CJTF sont aussi bien les missions de Petersberg que la défense collective dans le cadre de l'OTAN. En principe, le CJTF se spécialise sur les opérations hors article 5., parce que la structure de commandement fixée par l'OTAN est conçue justement pour la défense collective.

Le concept global de CJTF et les modalités de participation ont été introduit au

St. Petersburg, l'OTAN à Berlin en 1996. L'opération de maintien de la

article 5. reste facultative. Cette marge de manœuvre est importante, parce qu'elle prend en considération les intérêts nationaux qui peuvent être variables selon le type d'opération et la région géographique en question.⁴² Également à Bruxelles, le concept de CJTF était lié à une autre notion déjà en route, celle de Partenariat pour la Paix (PpP). Une telle liaison entre les deux rend possible la participation des partenaires de l'OTAN aux opérations dans le cadre de CJTF et plus globalement dans l'IESD.⁴³ Les opérations dans le cadre de CJTF peuvent se dérouler à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone définie par article 6., donc les opérations sont envisagées également hors zone otanienne⁴⁴.

Le CJTF se trouve en plein milieu de transformation de l'Alliance. Le sommet à Bruxelles en 1994 était une étape capitale dans cette transition, justement grâce à la consolidation du CJTF et la confirmation d'une IESD légitime⁴⁵. Aujourd'hui l'OTAN se manifeste plus comme une organisation de gestion de crises qu'une organisation de défense collective. L'importance et la puissance politique de l'OTAN ont augmenté au détriment relatif de la puissance militaire et de la capacité de dissuasion qui étaient plus fortes pendant la guerre froide.⁴⁶

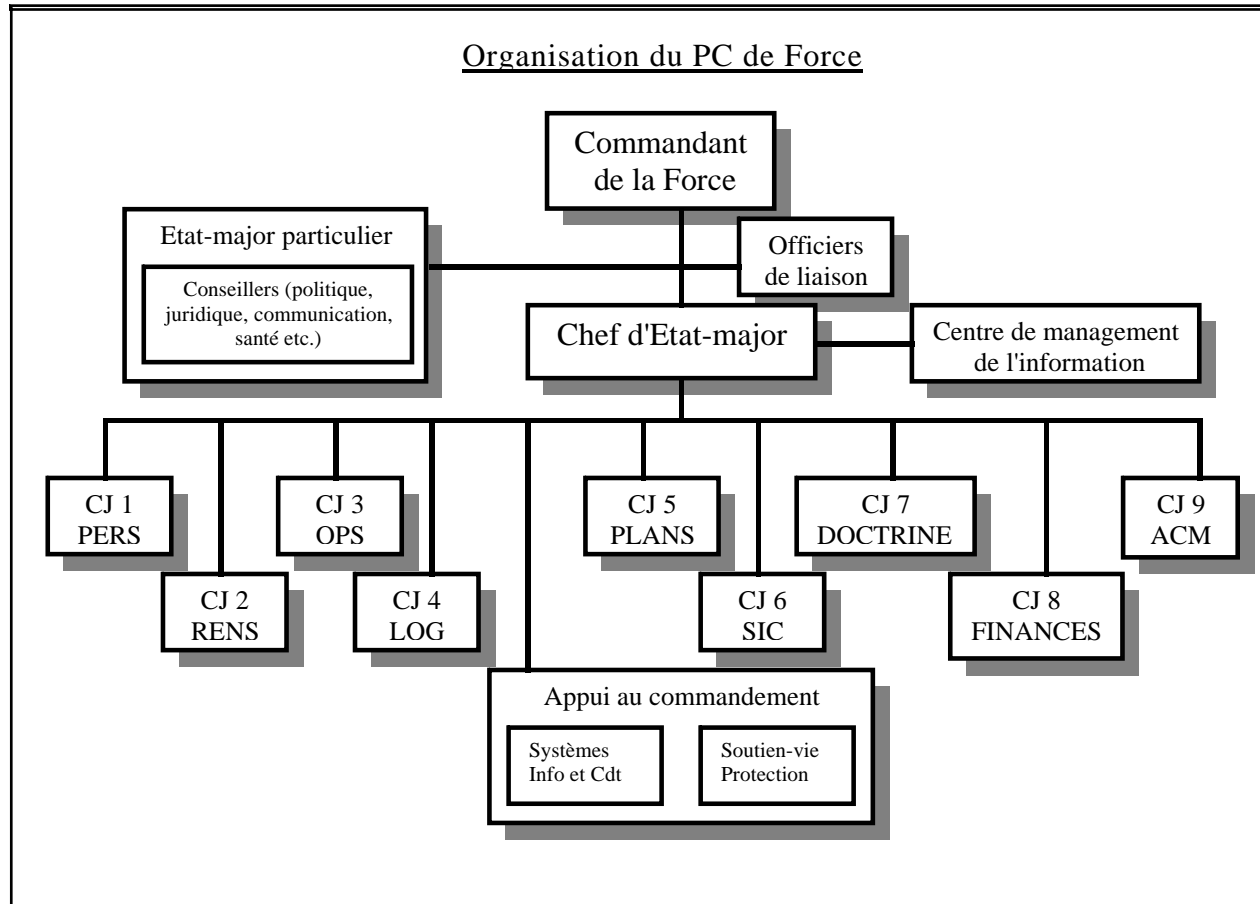
La réorganisation de la structure de commandement de l'OTAN a désigné, à partir du 3 mars 2000, trois états-majors comme les embryons des CJTF HQ. Les deux CJTF HQ terrestres sont les commandements régionaux, Regional Command (RC) North à Brunssum aux Pays-Bas et RC South à Naples en Italie, sous le commandement de Strategic Command (SC) Europe (SHAPE) à Mons en Belgique. Le seul CJTF HQ embarqué est le Striking Fleet Atlantic (STRIKFLTANT) à Norfolk, Virginia aux États-Unis, sous le commandement de SC Atlantic (ACLANT), également à Norfolk.⁴⁷ Ces états-majors de CJTF sont du niveau opératif, faisant donc partie du commandement intégré de l'OTAN.

L'idée modulaire du CJTF HQ se manifeste dans le système d'assemblage de cet état-major. L'embryon ou le noyau clé se trouve, en temps de paix, dans les états-majors régionaux de l'OTAN. Le cas échéant, les pays membres renforceront, facultativement dans le cas d'une mission de type non-article 5., ce noyau clé avec d'autres éléments prédésignés. En perspective, la responsabilité d'un CJTF HQ sera donnée aux Etats-membres qui sont capables de l'assumer. Actuellement, le nombre des pays de l'Alliance qui ont la volonté ou l'ambition de commander des forces multinationales à ce niveau est limité. En effet, ce sont les Etats-Unis, la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne qui en sont capables.⁴⁸ Dans le cadre de la PESD, ce sont donc les pays (sauf les Etats-Unis) susceptibles d'être nation-cadres des opérations multinationales.

En France, le CJTF HQ est actuellement le Poste de Commandement (PC) de Force. Auparavant, les appellations françaises étaient le PC de Théâtre, le PC interarmées de théâtre (PCIAT) et le PC de groupement de forces interarmées multinationales (PC de GFIM). Le personnel de PC de Force est réparti en deux sous-ensembles : un noyau clé (niveau 1) de 36 membres, dont 9 sur place à l'EMIA et 27 délocalisés, et un noyau (niveau 2) de 110 membres. Les renforts éventuels des autres pays participants se trouvent sur le niveau 3.⁴⁹

Le rôle central d'un CJTF HQ est la planification des opérations interarmées du théâtre, avant et pendant l'opération. Naturellement, la conduite de l'opération sera assumée par le CJTF HQ, sous les ordres du commandant de la force (COMANFOR). A part de la planification et de la conduite, la nature des tâches militaires concerne la coordination et de l'arbitrage. Les tâches encadrantes de ce niveau de commandement sont multiples, y compris les relations avec les médias, avec les alliés, avec la nation hôte, avec les diplomates, avec les organisations non-gouvernementales (ONG) et les actions civilo-militaires en général. En plus, l'approche globale de l'opération peut être

L'organisation d'un CJTF HQ est illustrée dans le schéma suivant :



Source : Le PC de Force, Enseignement operationnel, connaissances interarmées de base (fascicule 6), Collège Interarmées de Défense, Paris, 2000-2001, p. 4.

Dans cette organisation, quelques structures reflètent l'évolution de types des missions prévues pour les forces dirigée par cet état-major : les nombreux conseillers, la

dans le deuxième pilier intergouvernemental de l'Union. Il exprime la volonté de l'UE d'affirmer son identité sur la scène internationale.⁵¹

La PESC inclut la définition à terme d'une politique de défense commune qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune. La politique européenne de sécurité et de défense (PESD) constitue un élément de la PESC au sens large. Elle a pour objet de réduire les risques menaçant les valeurs communes, les intérêts fondamentaux de l'Union et de ses Etats membres, de contribuer au maintien et au renforcement de la paix conformément à la Charte des Nations Unies, à l'Acte final d'Helsinki (OSCE), au traité de Washington (OTAN) et au traité de Bruxelles modifié (UEO).⁵² Les régions d'intérêt particulier de la PESC sont les anciennes républiques soviétiques, l'Europe centrale et orientale, les Balkans, les Etats arabes de la Méditerranée et le Proche-Orient⁵³.

La Déclaration de Petersberg du 19 juin 1992 constitue un élément important dans la volonté de développer l'UEO en tant que composante de défense de l'UE, et comme un moyen de renforcer le pilier européen de l'OTAN. Les missions dites « de Petersberg » ont été intégrées dans le titre V du traité sur l'Union européenne. Ces missions de Petersberg, pouvant être menés par les Etats membres sont :

1. Les missions humanitaires
2. Les missions d'évacuation de ressortissants.
3. Les missions de maintien de la paix.
4. Les missions de force de combats pour la gestion des crises, y compris des opérations de rétablissement de la paix.⁵⁴

l'UEO, conformément à l'article V du traité de Bruxelles, reste une fonction résiduelle de l'UEO hors l'UE.⁵⁵

L'intégration de l'UEO dans l'UE offre des possibilités d'évolution pour l'Europe dans une direction plus indépendante, notamment vis-à-vis des Etats-Unis. Une condition nécessaire pour cela est le renforcement du rôle de la PESD dans la politique communautaire de l'Union. Il faut également régler la question de la variété des adhésions des pays dans les différentes organisations. Javier Solana a noté en 1999 que le développement de l'IESD expressément au sein de l'OTAN assure une influence égale aux pays membres de l'OTAN qui n'appartiennent pas à l'UE ou à l'UEO ; le Canada, la Norvège, la Turquie, l'Islande, la Pologne, la République tchèque et la Hongrie⁵⁶. Pour la PESD, ce principe doit exister, naturellement, dans l'UE aussi, vers les pays membres de l'OTAN hors l'Union.

La position des pays membres non-alignés de l'UE (la Finlande, la Suède, l'Autriche et l'Irlande) est rendue délicate par l'idée de défense collective conformément aux traités de Bruxelles (article V) et de Washington (article 5.) qui stipulent que les Etats signataires ont une obligation d'assistance en cas d'agression afin de rétablir la sécurité⁵⁷. En effet, être non-aligné en Europe aujourd'hui signifie être non-membre de l'OTAN.

Le Conseil européen d'Helsinki du 10 et 11 décembre 1999 a accéléré fortement la politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Les Etats membres se sont fixé comme objectif global d'être en mesure d'ici 2003, de déployer dans un délai de soixante jours et de soutenir pendant au moins une année des forces militaires pouvant atteindre 50 000 à 60 000 hommes, capables d'effectuer l'ensemble des missions de Petersberg.⁵⁸ Les organes liés à la PESD sont :

2. Le Comité militaire (CM), composé des chefs d'état-major des pays membres ou de leurs représentants et chargé de fournir des recommandations et avis militaires au COPS.
3. L'Etat-major européen, chargé de collectionner les renseignements fournis par les pays membres, de faire les évaluations de situations et de la planification militaire.⁵⁹

Un catalogue de forces, précisant les forces mises à disposition par chaque Etat membre, a été réalisé pendant l'automne 2000. Pour être capable de faire face aux engagements décidés à Helsinki, la force européenne devra disposer d'un réservoir de 100 000 hommes, de 400 avions de combat et de 100 navires.⁶⁰ Pour l'OTAN, les décisions d'Helsinki sont considérées comme les points culminants d'une IESD crédible⁶¹.

Du point de vue institutionnel, une différence entre l'UE et l'OTAN/l'UEO est l'absence d'un système étendu d'adhésion avec les partenaires, les membres observateurs et les membres associés. Il existe un problème de base aussi bien à l'OTAN qu'à l'UE qui est l'influence des pays membres dans les institutions en ce qui concerne le processus décisionnel en matière de sécurité. Si le développement ultérieur de l'IESD était limité aux pays membres de l'OTAN, les autres pays européens seraient exclus. Egalement, la PESD doit tenir compte des intérêts des pays membres de l'OTAN hors l'Union. Dans les deux cas de l'IESD et de la PESD, la souveraineté des Etats n'est pas menacée, parce que la décision de participer ou non dans les opérations militaires sera prise, adaptée à chaque cas, au niveau national. Cependant, le spectre des adhésions au sein des différentes organisations de sécurité peut être conçu comme une restriction du développement de l'IESD et de la PESD parce que souvent les décisions stratégiques d'un pays, comme la question du non-alignement militaire, sont mises en

2. Comment résoudre le problème du respect d'une part de souveraineté nationale et d'autre part d'efficacité collective ?
3. Comment maintenir la liaison transatlantique et les relations avec l'OTAN ?
4. Comment l'élargissement de l'Union influe-t-il sur les questions de défense ?⁶²

3.4 Géopolitique et IESD

Le point de vue géopolitique dans l'étude de l'IESD et la Méditerranée est assez difficile. La divergence des définitions de la géopolitique et l'utilisation étendue de ce terme rend le choix de l'angle de considération détaillé plutôt compliqué. Les alliances politico-économiques (par exemple l'UE) et politico-militaires (par exemple l'OTAN) ont accédé au niveau étatique au rang d'acteurs géopolitiques centraux. En même temps, le manque de l'unité politique entre les pays méditerranéens rend l'étude géopolitique de la région complexe.

Quelques idées fondamentales de la géopolitique classique reste toujours valable. La politique de force et l'importance des routes maritimes sont des facteurs qui sont fortement présents également dans la Méditerranée. Le Heartland de Mackinder, la Russie, est cependant un acteur clé, notamment grâce à la capacité nucléaire. En général, les facteurs géographiques qui ont par définition une nature durable restent significatifs.

La montée en puissance des facteurs économiques et l'évolution technologique qui ont minimisé les facteurs du temps et de la distance ont à leur tour également exigé la transformation de l'OTAN. En effet, on peut voir le développement de l'IESD comme une forme de la nouvelle géopolitique parce que cela rend plus nécessaire de

Pour utiliser la géopolitique en général dans l'étude de l'IESD on peut nommer quelques facteurs géopolitiques de base qui sont plus détaillés. Les facteurs se divisent en quatre groupes :

1. Les facteurs géographiques : frontières, voisins, population, distances, mers, ressources naturelles, taille, situation, forme, circulation, accessibilité, culture et religion.
2. Les facteurs économiques : compétition, industrie, commerce et monnaie (euro).
3. Les facteurs politiques : objectifs nationaux, objectifs collectifs, politique internationale, intérêts, capacités, engagements et histoire.
4. Les facteurs militaires : gestion de crise, maintien de la paix, défense collective, renseignement, projection, arme nucléaire et dissuasion.

Quelques facteurs géopolitiques de base renforcent le développement de l'IESD au sein de l'Alliance - entre les Européens et les Américains - : la situation, l'industrie, la circulation, la taille, l'histoire, la population, l'accessibilité, les ressources naturelles et l'arme nucléaire. En revanche, les facteurs favorisant plutôt le développement de la PESD dans l'UE que l'IESD dans l'OTAN sont : la forme, les frontières, les voisins, les distances et les mers. On peut voir quelques facteurs de base dans les deux catégories : la politique et le commerce.

Sous l'angle militaire, le progrès de l'IESD ou de la PESD reste dépendant des Etats-Unis. Pour les Américains, le manque de capacités européennes de projection et de l'entretien des forces affaiblit la crédibilité militaire de l'IESD⁶³. Le développement récent montre que les Américains ont fait un rapprochement de leur attitude vers la PESD avec la position européenne sur la défense antimissile américaine (National

et l'Allemagne, sont en train de réfléchir au sujet de leur forte opposition antérieure à l'égard du bouclier antimissile américain⁶⁵.

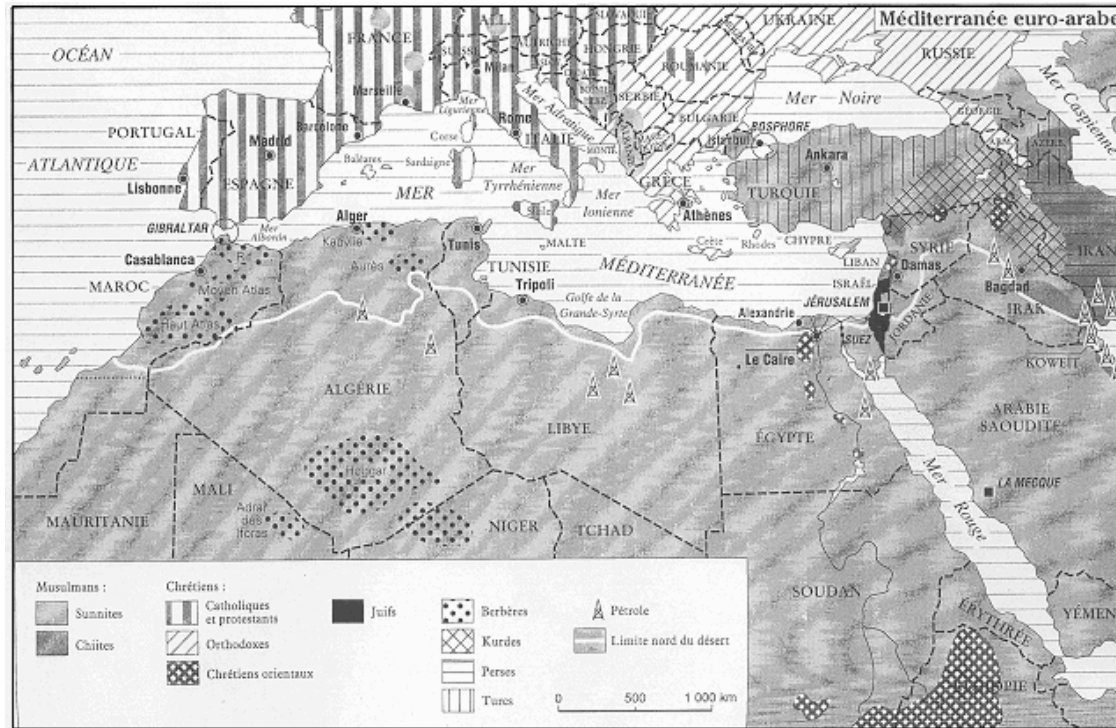
Partie III : Région méditerranéenne

4.1 Caractéristiques de la région

Le bassin occidental de la Méditerranée s'étend du détroit de Gibraltar à celui séparant la Sicile de la Tunisie. Cette partie de la Méditerranée est profonde, peu agitée et très propice à la navigation. C'est un axe de passage mais pas un réservoir de richesse. Située sur la route entre l'Atlantique et l'Orient, cette zone est le début du trait d'union entre d'une part, l'océan précité et d'autre part, la Mer Noire et la Mer Rouge. Un sixième du trafic mondial passe par la Méditerranée, soit 300 navires par jour à Gibraltar. Environ 20% du trafic pétrolier y croise également.⁶⁶ Cette Méditerranée occidentale constitue donc un sous-théâtre relativement étroit et surtout très encombré. Les 15 km de Gibraltar ne constituent plus aujourd'hui un obstacle pour les narcotrafiquants et pour l'émigration clandestine.

Néanmoins, ces traits communs ne doivent pas dissimuler une inégalité primordiale entre les façades européennes et africaines de cette mer. Il s'agit de la différence de profondeur de leur arrière-pays. Au Nord, celui-ci s'ouvre plus ou moins aisément sur le reste de l'Europe tandis qu'au Maghreb il butte sur le Sahara. L'Afrique du Nord est coincée entre la mer et le Sahara. Le "pays utile" est limité à la bande située entre la Méditerranée et le désert. La géographie du Maghreb a effectué depuis 1945 un basculement de l'intérieur vers la côte. A ce titre, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie sont plus proches "physiquement" de l'Europe occidentale que du reste du

La carte ci-jointe montre quelques aspects géopolitiques, telles que les populations, les religions et les ressources naturelles de la région méditerranéenne.



Source : LACOSTE Yves, Dictionnaire de géopolitique, Paris ; Flammarion, 1995, p. 996.

Les facteurs géopolitiques favorisant la cohésion sud méditerranéenne sont limités. Par manque de coopération politique fondamentale entre les pays de la région, les facteurs géopolitiques se présentent plutôt contre une concentration améliorée des intérêts et des efforts.

4.2 Sécurité en Méditerranée

Les problèmes de sécurité dans la Méditerranée sont souvent de la nature non-

La stabilité et le bien-être de certains pays européens peuvent être affectés par des perturbations dans les importations d'énergie et dans le commerce ; 30% du pétrole de l'Italie est importé de Libye et 32% de son gaz naturel vient d'Algérie ; la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Espagne, la Turquie et le Royaume-uni importent tous du pétrole libyen, et le gaz algérien alimente la Belgique, la France, le Portugal et l'Espagne. En 1996, 74% du gaz naturel de l'Espagne, 50% de l'Italie et 29% de la France, ont été importés de pays du Maghreb. Au contraire, en 1996, les exportations européennes vers l'Algérie étaient à 67% de ses importations, 69% pour la Tunisie, 66% pour la Libye et 57% pour le Maroc.⁶⁸ De plus, la Méditerranée constitue une voie majeure d'évacuation de pétrole d'origine de l'Asie Centrale et de Moyen Orient⁶⁹. Donc, l'intérêt américain et, en conséquence, celui de l'OTAN sur la région est évidente.

Même si cette interdépendance n'implique pas une menace militaire directe, il est clair qu'il y a des implications sur le plan de la sécurité pour l'Alliance et pour l'Europe en général. L'OTAN a déjà adopté une conception de la sécurité qui l'étend au-delà des seuls risques militaires. Mais il se pourrait que les facteurs socio-économiques l'amènent à affiner encore sa définition. Cela ne signifie pas que des problèmes comme la prolifération des armes de destruction massive ne soient pas importants, bien au contraire. La prolifération des armes de destruction massive dans la région méditerranéenne aura, dans les prochaines années, des conséquences directes sur la sécurité des pays membres de l'OTAN, et elle pourrait avoir des effets déstabilisateurs dans la région en modifiant son équilibre stratégique.⁷⁰

L'attitude à l'égard de l'OTAN dans les pays du sud-est méditerranéen est négative. L'adaptation du rôle de l'OTAN après la guerre froide n'est pas bien notée et c'est pourquoi l'OTAN est largement perçue comme une institution qui se cherche un

l'exploration et l'exploitation des ressources, la protection et la préservation du milieu marin et les programmes de recherche scientifique.⁷² En effet, les pays riverains ressortissent aux organisations internationales les plus diverses, mais aucune, sauf l'ONU, ne réunit la Méditerranée dans son ensemble. Les pays du Sud et de l'Est méditerranéens sont rattachés à la Ligue Arabe et à la Conférence Islamique, et ceux de la rive sud également à l'Organisation de l'Unité Africaine.⁷³ Donc, les difficultés de coopération dans la région en général sont assez évidentes tant il est vrai que les relations Sud – Sud sont inexistantes.

L'adhérence aux différentes institutions de sécurité est complexe dans la région méditerranéenne. La situation actuelle des pays en coopération avec l'UE, l'UEO, l'OTAN et l'OSCE est la suivante :

- les partenaires de l'UE dans le cadre du Partenariat Euro-Méditerranéen (PEM) : Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Autorité palestinienne, Syrie, Tunisie et Turquie ;
- les partenaires de l'UEO dans le cadre du Dialogue méditerranéen : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Mauritanie, Maroc, Tunisie, Chypre et Malte ;
- les partenaires de l'OTAN dans le cadre du Dialogue méditerranéen : Egypte, Israël, Mauritanie, Maroc, Tunisie, Jordanie et Algérie ;
- les partenaires de l'OSCE dans le cadre de la Coopération méditerranéenne : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie.⁷⁴

En plus, il est intéressant de noter quelques aspects supplémentaires. La Turquie est un candidat à long terme de l'UE, membre de l'OTAN et membre associé de l'UEO. Chypre et Malte sont candidats de l'UE et partenaires de l'UEO, mais ils ne participent

l'OTAN et de l'UEO, mais pas dans le PEM. Pour diminuer les effets négatifs de cette complexité, l'évolution de ces formes de coopération doit être progressive et modeste, avec une participation toujours facultative. En plus, les possibilités des projets sub-régionaux doivent être étudiées.⁷⁵

Enfin, le niveau d'engagement des Etats-Unis dans la région est primordial pour toute évolution dans les domaines de la sécurité collective et de la stabilité régionale. En même temps, l'antagonisme vers les Etats-Unis et l'OTAN dans certains pays partenaires méditerranéens est forte, parce qu'ils voient l'OTAN comme une institution de la guerre froide en recherche de nouveaux ennemis, par exemple sous la forme du fondamentalisme islamique ou de la prolifération des armes de destruction massive⁷⁶. Pour cette raison, le rôle de l'UE comme un stabilisateur de sécurité dans la région peut s'accroître à long terme.

4.3 Dialogue méditerranéen de l'OTAN

Au Sommet de Bruxelles de janvier 1994, les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OTAN ont déclaré que l'évolution positive du processus de paix au Proche-Orient a permis à l'OTAN "d'envisager des mesures destinées à promouvoir le dialogue, la compréhension et le renforcement de la confiance entre les pays de la région". Ils encourageaient également "tous les efforts propres à renforcer la stabilité régionale". Par la suite, en décembre 1994, les ministres des Affaires étrangères de l'OTAN se sont déclarés prêts "à établir des contacts, cas par cas, entre l'Alliance et les pays méditerranéens non-membres, en vue de contribuer au renforcement de la stabilité régionale". Ils ont alors donné pour instruction au Conseil en session permanente de développer une proposition de dialogue et d'engager des contacts préliminaires appropriés. Le 8 février 1995, le Conseil de l'Atlantique Nord réuni en session permanente a invité l'Egypte, Israël, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie à participer à

Le Sommet de Madrid de l'OTAN a relancé en juillet 1997 le dialogue sur la Méditerranée en créant le Groupe de coopération méditerranéenne (MCG). Cette décision reflète l'opinion de l'Alliance selon laquelle la sécurité en Europe est étroitement liée à la sécurité et à la stabilité dans le bassin méditerranéen, la dimension méditerranéenne étant une des composantes de sécurité européenne. Elle marque une nouvelle avancée de la politique de l'OTAN en faveur d'un renforcement progressif des relations entre l'Alliance et les pays méditerranéens à travers le dialogue politique et la coopération. L'objectif du dialogue est avant tout politique : établir de bonnes relations, solides et amicales, dans tout le bassin méditerranéen et promouvoir une meilleure compréhension mutuelle.⁷⁹

Le Groupe de coopération méditerranéenne assume la responsabilité globale du dialogue ainsi que la conduite de discussions avec chaque partenaire à "19 + 1". En règle générale, ces réunions seront annuelles, avec une possibilité d'organiser des rencontres supplémentaires spéciales. Le MCG se réunira en principe au niveau des conseillers politiques, mais des rencontres avec des représentants des capitales sont également envisagées.⁸⁰

Le dialogue sur la Méditerranée repose sur plusieurs principes, qui sont :

1. Le dialogue est progressif de par le nombre de pays qui y participent et les questions qui y sont abordées.
2. Le dialogue repose sur une structure bilatérale. Des rencontres multilatérales, au cas par cas, seront néanmoins possibles.
3. Absence de discrimination dans le dialogue. Tous les partenaires méditerranéens se voient offrir la même base pour les activités en coopération et pour les discussions

dialogue engagé par l'OTAN. Il faut noter que les partenaires méditerranéens ont souligné la nécessité d'une plus grande coordination des efforts de ces institutions.

5. Les actions menées dans le cadre du dialogue sont financées par les pays concernés.⁸¹

Dans son contenu, le dialogue comprend un dialogue politique et la participation à des activités spécifiques. Le dialogue politique se compose de discussions politiques bilatérales et régulières qui donnent lieu à des exposés sur les activités de l'OTAN, par exemple les programmes d'ouverture et de partenariat de l'Alliance, son adaptation interne et sa conception générale de la mise en place de structures de sécurité coopératives. Les partenaires méditerranéens sont invités à faire-part à l'OTAN de leurs opinions sur des questions liées à la stabilité et à la sécurité dans la région méditerranéenne. Les partenaires méditerranéens qui le désirent peuvent participer, outre le dialogue politique, à des activités spécifiques dans des domaines comme la science, l'information et les plans civils d'urgence. Ils peuvent également suivre des cours dans les écoles de l'OTAN.⁸²

Les activités de coopération militaire sont également prévues dans le dialogue. Trois partenaires méditerranéens, l'Égypte, la Jordanie et le Maroc, coopèrent déjà militairement avec l'OTAN en Bosnie-Herzégovine dans le cadre de leur participation à l'IFOR/SFOR. Il faut rappeler que toute participation à des activités en coopération ouverte dans le cadre du dialogue méditerranéen est facultative. Les pays partenaires du dialogue pourraient également être invités à envoyer des observateurs aux exercices de l'OTAN de maintien de la paix ou autres, et à envoyer des officiers à certains exposés spéciaux, au SHAPE, sur la gestion des crises, le maintien et le soutien de la paix.⁸³ Le programme prévoit aussi des escales de navires de la Force navale permanente de l'Alliance de l'OTAN (STANAVFORLANT) dans le cadre de la coopération.

Tant il est vrai que les objectifs de l'OTAN en Méditerranée peuvent être définis dans les quatre catégories suivantes, l'importance du dialogue méditerranéen est mise en valeur :

1. La poursuite du dialogue avec les pays méditerranéens constatés « acceptables ».
2. La gestion des crises à l'exemple de l'affaire bosniaque.
3. Un rôle de stabilité interallié en Méditerranée
4. Une contribution accrue en matière de non-prolifération.⁸⁵

Le dialogue sur la Méditerranée est une composante importante de la politique d'ouverture et de coopération de l'OTAN. A travers celui-ci, des partenaires non-membres peuvent travailler avec l'Alliance à la construction de nouveaux schémas de sécurité par la coopération dans la région méditerranéenne. Plusieurs pays membres de l'OTAN sont riverains de la Méditerranée, et douze kilomètres seulement séparent l'Europe du Maghreb, au niveau du détroit de Gibraltar, et l'Italie n'est distante de la Tunisie que de cent cinquante kilomètres. De par cette réalité géographique, il y aura toujours un lien entre la sécurité en Europe et celle de la région méditerranéenne. Le dialogue en est une conséquence naturelle et devrait être envisagé dans le cadre de la conception coopérative globale de l'Alliance face à la sécurité, et plus particulièrement vis-à-vis des pays voisins.

En ce sens, le dialogue méditerranéen de l'OTAN peut évoluer en direction de l'initiative du Partenariat pour la Paix (PpP), qui est la forme de coopération préférée avec l'OTAN en Europe centrale et orientale. L'intérêt propre du PpP est justement le caractère d'auto-discrimination, laissant la liberté de choix des niveaux et des domaines de coopération militaire à l'Etat intéressé et pas à l'OTAN ou aux autres puissances

4.4 Forces européennes dans la Méditerranée

4.41 Forces existantes

Au sujet de forces multinationales européennes existantes, il paraît intéressant de noter qu'il existe aujourd'hui plus de quarante forces multinationales en Europe⁸⁷. L'Eurocorps est souvent appelé le noyau des forces collectives européennes. La genèse de cette force commence par la création de la brigade franco-allemande d'environ 4 200 hommes, décidée au Sommet de Karlsruhe en novembre 1987 et devenue opérationnelle le 1^{er} octobre 1990. Cette brigade était renforcée par la constitution d'un Corps européen d'initiative franco-allemande en 1993, puis par une grande unité de quelques 40 000 hommes baptisée Eurocorps. Cette force devenait opérationnelle en novembre 1995 avec la participation de la Belgique, de l'Espagne et du Luxembourg.⁸⁸

Une force militaire Européenne qui fonctionne déjà en Méditerranée est l'EUROMARFOR. Cette force maritime était conçue en juin 1992 dans le Conseil ministériel de l'UEO à Petersberg. Les nations participantes à cette coopération sont la France, l'Italie, le Portugal et l'Espagne. Ce concept, accompagné par une force multinationale terrestre - l'EUROFOR d'environ 10 000 hommes - devenait une réalité en mai 1995. Les missions prévues pour ces forces sont les missions de Petersberg, dans le cadre de l'UEO, l'UE, l'OTAN, l'ONU ou l'OSCE. Même si la Méditerranée est la zone d'intérêt principale, les opérations sont possibles également à l'extérieure de cette zone.⁸⁹

L'EUROMARFOR et l'EUROFOR ne sont pas actives en permanence. Les unités assignées à ces forces maintiennent un niveau d'alerte, prêtes à être activées le cas échéant. Pendant son existence, l'EUROMARFOR n'a été activée que pour des exercices, soit environ une fois par an. Actuellement, la composition des forces

leur totalité ou partiellement. Il faut rappeler que la désignation des unités militaires aux différentes organisations s'appuie sur la volonté nationale et parlementaire des pays participants et les unités ne sont pas prédésignées au profit d'une seule organisation.

4.42 Forces en perspective dans le cadre de la PESD

Le Partenariat Euro-Méditerranéen (PEM) de l'Union européenne était instauré en 1995 par la Déclaration de Barcelone. Jusqu'à présent, le dialogue militaire a été exclu du PEM pour deux raisons. Premièrement, la nature de l'Union est avant tout celle d'une puissance civile, avec une PESD privée de contenu réel en matière de sécurité et de défense. Deuxièmement, c'est l'OTAN qui est la principale organisation de défense et de sécurité en Europe. Comme l'Alliance conduit sa propre politique de coopération méditerranéenne, les pays membres à la fois de l'Alliance et de l'Union, tout comme les pays appartenant seulement à l'UE devront décider du type de dimension militaire parallèle à donner au PEM.⁹¹ Pourtant, les adhésions entrecroisées rendent la formation des positions communes difficiles.

Du point de vue maghrébin, l'UE devrait repenser la coopération militaire qu'elle peut offrir à ses partenaires du sud, surtout en comparaison de la coopération militaire effectuée par les Etats-Unis et l'OTAN dans la région. Il apparaît que les Maghrébins n'ont aucun motif de refuser les dialogues méditerranéens portant sur sécurité. Pour commencer, on pourrait établir un inventaire de la coopération bilatérale militaire déjà accordée aux maghrébins afin de progresser vers une coopération militaire globale de caractère plus européen.⁹²

La nouvelle dimension militaire de l'UE, initiée par la conférence franco-britannique à Saint Malo en décembre 1998 et poursuivie par le Conseil européen à Cologne en juin 1999, à Helsinki en décembre 1999 et à Nice en décembre 2000, rend

méditerranéens. Pourtant, il reste à voir comment ces évolutions vont s'articuler pour répondre à leurs besoins.

Les mesures qui pourront être envisagées dans le cadre de la Charte pour la Paix et la Stabilité entre l'Union et les partenaires méditerranéens ne seront pas des mesures traditionnelles de confiance et de sécurité, mais des mesures de partenariat et de transparence ; les séminaires, les échanges d'informations, les visites et l'observation des exercices militaires. En outre, le Groupe Méditerranée de l'UEO a suggéré que des nouvelles mesures puissent être mises en place dans le cadre de la Charte : séminaires entre experts diplomatiques et militaires sur les questions de sécurité, création d'un réseau euro-méditerranéen d'instituts d'études de défense, visites, bourses d'étude et échanges de personnel, échanges d'informations de base sur l'assistance militaire aux autorités civiles et participation aux opérations de maintien de la paix.⁹³ En effet, il s'agit clairement et en premier lieu d'une « charte de stabilité » et non, à ce stade, d'une « charte de sécurité » ; elle devrait être un document politique qui, comme la Déclaration de Barcelone, serait adopté et non signé par les partenaires et donc non juridiquement contraignant.

Il est important de rappeler ici qu'ayant eu la chance (en quelque sorte) de ne pas avoir de dimension de défense, l'Union a su développer une approche de la sécurité non fondée sur la dimension militaire, contrairement à l'OTAN. Cette exclusion du domaine de défense a permis à l'Union une approche des relations extérieures fondée essentiellement sur l'aide au développement et la stabilité économique.⁹⁴ En conséquence, le changement de cette posture avec le développement rapide de la PESD nécessite une justification légitime de la part de l'UE afin d'éviter que les pays méditerranéens en aient une perception erronée.

intervention française, espagnole ou italienne, une telle opération sera probablement mieux acceptée localement si les pays de l'Union participants sur le terrain étaient, par exemple, des pays scandinaves. Cependant, les problèmes persistent, la formation, les modes d'emploi et les matériels des unités seraient mal adaptés au terrain et au climat.

Conclusion

Les difficultés géopolitiques dans la région méditerranéenne rendent la cohésion régionale impossible. En conséquence, toute coopération sécuritaire reste sur la base bilatérale entre les organisations et les partenaires méditerranéens. D'un autre côté, les défis émergeant avec les changements en cours en Méditerranée demandent que les nombreuses initiatives européennes relatives à cette région soient concertées. En effet, une meilleure coordination entre elles, et en particulier entre les deux principales, celles de l'Union européenne et de l'OTAN, est essentielle pour faire en sorte que leurs approches soient bien complémentaires et se renforcent mutuellement. Pour réduire le risque de chevauchements et de doubles emplois, il serait préférable que chaque institution se concentre sur ce qu'elle fait le mieux. Ainsi, les problèmes socio-économiques de la région seraient mieux traités dans le cadre de l'UE. En tout cas, un PEM renforcé en matière de sécurité et le dialogue de l'OTAN se renforcent mutuellement. Leur coordination dépendra des relations qui seront établies entre l'UE, avec l'élaboration de la PESD, et l'OTAN.

L'avenir du dialogue sur la Méditerranée de l'OTAN dépendra dans une large mesure de l'évolution de deux autres forums régionaux, le processus de Barcelone de l'UE et le processus de paix au Proche-Orient. En même temps, il faut rappeler que de

compte les enseignements de l'OTAN dans la région en évitant une image négative et une formulation des intérêts qui peuvent être mal compris.

Bibliographie

Cas général :

ARO Pekka & IMPIÖ Pekka & KEMPPINEN Reijo, Euroopan unioni; perusteos, Ulkoasiainministeriö ja Taloudellinen Tiedotustoimisto, Helsinki ; 1994.

BRZEZINSKI Zbigniew, Le grand échiquier : L'Amérique et le reste du monde, Bayard Editions, Paris ; 1997.

CAHEN Alfred, The Western European Union and NATO : building a European Defense Identity within the Context of Atlantic Solidarity, Brassey's, London ;1989.

CHALIAND Gérard & RAGEAU Jean-Pierre, Atlas stratégique : Géopolitique des nouveaux rapports de forces dans le monde, Editions Complexe, Paris ; 1994.

CHAUPRADE Aymeric & THUAL François, Dictionnaire de géopolitique, Ellipses, Paris ; 1999.

CLAVAL Paul, Géopolitique et géostratégie : la pensée politique, l'espace et le territoire au XXe siècle, Editions Nathan, Paris ; 1994.

FARINGDON Hugh, Strategic Geography : NATO, the Warsaw Pact, and the Superpowers, Routledge, London ; 1989.

GNESOTTO Nicole, La puissance et l'Europe, Presses de Sciences Po, Paris ; 1998.

LACOSTE Yves, Dictionnaire de géopolitique, Flammarion, Paris ; 1995.

MccGWIRE Michael, NATO Expansion and European Security, Centre for Defense Studies, London ; 1997.

RUSI Alpo, Dangerous Peace; New Rivalry in World Politics, Westview Press, Boulder. Colorado ; 1998.

Ouvrages collectifs :

GOMPERT David & LARRABEE Stephen (ed.), *America and Europe : A partnership for a new era*, RAND, Cambridge university press, Cambridge ; 1997.

GORDON Philip (ed.), *NATO's Transformation : The Changing Shape of the Atlantic Alliance*, Rowman & Littlefield Publishers, London ; 1997.

MARQUINA Antonio (ed.), *Perceptions mutuelles dans la Méditerranée : Unité et diversité*, Publisud, Paris ; 1998.

ORTEGA Martin (ed.), *L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité*, Occasional papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité de l'UEO, Paris ; 2000.

PASCALLON Pierre (dir.), *Quelle politique de sécurité pour l'Europe ?*, Publisud, Paris ; 1995.

TUNANDER Ola & BAEV Pavel & EINAGEL Victoria (ed.), *Geopolitics in Post-Wall Europe*, PRIO, Sage Publications, London ; 1997.

WARD Michael (ed.), *The New Geopolitics*, Gordon and Breach, Philadelphia ; 1992.

Ouvrages collectifs sans nom d'auteur :

CD-FACTA 96, WSOY, Helsinki ; 1995.

Méditerranée, un domaine de coopération : l'action des Etats en mer, Fondation Méditerranéen d'Etudes Stratégiques, Addim, Paris ; 1999.

NATO Handbook, NATO Office of Information and Press, Brussels ; 1995.

Le PC de Force, Enseignement operationnel, connaissances interarmées de base (fascicule 6), Collège Interarmées de Défense, Paris ; 2000-2001.

Articles et contributions :

d'ARBONNEAU, Contre-Amiral, EMA/Euratlantique, « Institutions européennes de défense », conférence au CID, Paris, 13.3.2001.

BIN Alberto, « La contribution de l'OTAN au renforcement de la coopération en Méditerranée », Revue de l'OTAN (webedition), vol. 46-no. 4-hiver 1998.

de BRESSON Henri, « Les Européens ne sont plus sûrs d'être contre le bouclier antimissile américain », Le Monde, 8.3.2001.

CARO Jean-Yves, « Les schémas de perception de la puissance », Défense, N° 86, décembre 1999.

CRAGG Anthony, « International adaptation ; Reshaping NATO for the challenges of tomorrow », NATO Review (webedition), vol. 45-no. 4, July-Aug. 1997.

GOMPERT David, « Europe and America : Partnership, Division of Labor – or worse ? », conférence à IFRI, Paris, 8.3.2001.

GRIMAUD Nicole, séminaire de géopolitique au CID, Paris, 29.1.2001 et 5.3.2001.

NAUMANN Klaus, « NATO's new military command structure », NATO Review (webedition), vol. 46-no. 1., Spring 1998.

NORDAM Jette, « Le dialogue méditerranéen : dissiper les malentendus et établir la confiance », Revue de l'OTAN (webedition), vol. 45-no. 4-juil.-août 1997.

ORTEGA Martin, « Le partenariat militaire dans la Charte euro-méditerranéenne pour la paix et la stabilité », La Marine Nationale, octobre 2000.

ORTEGA Martin, « Aspects juridiques de la prévention des crises au sein de l'UE », conférence au CID, Paris, 06.03.2001.

PARMENTIER Guillaume, « La sécurité européenne pendant et après la guerre froide », cours du D.E.S.S. de défense, Université Paris 2, 25.1.2001.

de PUIG Lluís, « The European Security and Defense Identity within NATO », NATO Review (webedition), vol. 46-no. 2, Summer 1998.

Articles et contributions sans nom d'auteur :

« The Alliance's Strategic Concept » NATO Press Release NAC-S(99)65, www.nato.int, 24 April 1999.

« The Combined Joint Task Forces Concept », NATO Fact Sheet, www.nato.int, April 1999.

« Déclaration de Marseille », Conseil des Ministres, UEO, 13 novembre 2000, www.weu.int.

« The European Security and Defense Identity », NATO Basic Fact Sheet, nr. 3, www.nato.int, March 1996.

« Institutions, politiques et élargissement de l'Union européenne », glossaire, www.europa.eu.int.

« An International Secretariat Background Brief on The European Security and Defense Identity/Policy (ESDI/P) », NATO Parliamentary Assembly, www.naa.be, February 2000.

North Atlantic Council Declaration, Press Communiqué M-1(94)3, Brussels, 11 January 1994.

« Reports adopted in 1998 », The North Atlantic Assembly, Defence and Security Committee ; North Atlantic Assembly International Secretariat, Brussels, November 1998.

« Le traité d'Amsterdam ; La politique étrangère et de sécurité commune », mode d'emploi, www.europa.eu.int.